

Paiement par espèces

Vous devez télécharger, remplir et imprimer obligatoirement ce document

Selon la réglementation nationale en vigueur, le paiement en espèce est limité à 300€ maximum au total

Ecole/service : ENSEEIHT ENSIACET Agro Toulouse
 La Prépa DRIP DEVE

MONTANT A PAYER EN EUROS € :

Année universitaire :

Informations de l'étudiant

Numéro étudiant :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Les espèces doivent être déposées, **sur rendez-vous**, à la direction comptable de l'INP, **accompagnées de ce bordereau**.

1 – Prenez rendez-vous en écrivant à l'adresse : scrc-compta-scol@toulouse-inp.fr

2 – Adresse pour le jour du rendez-vous :

Agence Comptable de l'INP – SCRC
6 Allée Émile MONSO
Bâtiment A – bureau A106
31029 Toulouse cedex 4